

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2016**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUFOR Marie-José, DUFOR Patricia, DEMUTH Jean-Pierre, RENOTTE Bernard LAURENT Armelle, MANZINALI Jean-Paul, REMY Alexandre, PICCINELLI Florent, LETANG Magali,

Etaient absents : Madame THETIOT Carine et Monsieur MALARET Ronny

Secrétaire de séance : Monsieur PICCINELLI Florent

1. **Retrait de la Commune de VILLERUPT au SMIVU Chenil du Joli Bois :**

Le Conseil Municipal refuse le retrait de la commune de VILLERUPT au SMIVU Chenil du Jolibois.

2. **FIN DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DU SIS REHON :**

Vu l'arrête du Préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 31 décembre 2014, mettant fin à l'exercice du syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) de Réhon à compter du 1^{er} janvier 2015.
Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIS du 18 avril 2016 approuvant la clôture de l'exercice comptable.

Le conseil Municipal approuve la clef de répartition financière de l'actif, du passif et du résultat, soit un crédit de 72.64 € qui sera reversée à la commune de REHON.

3. **MODIFICATION DES STATUTS T2L (8 voix pour et 1 abstention) :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la modification des statuts de la T2L afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi Notre du 7 août 2015.

4. **REMBOURSEMENT A MADAME LAURENT ARMELLE :**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à Madame LAURENT Armelle d'un montant de 57.00 €uros pour l'achat de pains au chocolat pour la manifestation du 12 décembre 2016 avec le père Noël .